

N° 673
25 OCTOBRE
2008

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

MUTATIONS MARCHANDISÉES



Après avoir supprimé des centaines de postes dans les services de gestion des personnels, le ministère de l'Éducation nationale envisage aujourd'hui de confier à un prestataire de services privé le soin de conseiller et d'informer les enseignants demandeurs de mutation par le biais de plateformes téléphoniques. Alerté par le contenu d'un appel d'offre public, le SNES a interrogé le ministère qui confirmait l'information. Dans le cadre de la note de service mutations 2009, cette société privée serait aussi chargée d'informer les candidats à mutations de leur affectation telle que prévue dans le projet de l'administration, avant même la réunion des commissions paritaires où les élus du personnels interviennent pour faire corriger erreurs ou injustices. Cela signifie aussi qu'une entreprise privée aurait accès à des informations

relatives à la vie privée (situation de famille, situation de santé...) et administrative des enseignants. Cela risque aussi, d'empêcher toute amélioration en commission. Mais rien d'étonnant à cela quand on lit dans la même note les recommandations faites aux recteurs : « vous êtes invités à développer les postes spécifiques et en réserver l'accès aux seuls candidats qui auront reçu de votre part un avis favorable ». Les barèmes ne sont plus qu'indicatifs, la mobilité des personnels, l'équité, la transparence clairement en ligne de mire comme nous l'avait promis Nicolas Sarkozy il y a un an*. À nous de le faire mentir.

■ **Claudie Martens**, cosecrétaire générale

* « Il faut que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social. Que d'heures perdues à tant de formalisme » N. Sarkozy 19/09/2007

80 000 MANIFESTANTS POUR INVESTIR DANS L'ÉDUCATION

La fièvre qui s'est emparée des marchés financiers souligne les dérives du capitalisme financier, les choix faits de valoriser le capital au détriment du travail, d'affaiblir les services publics pour laisser place à la concurrence.

Cette crise financière risque d'avoir des conséquences dramatiques, économiques et sociales : croissance en berne, chômage en hausse, pouvoir d'achat en baisse pour les actifs comme pour les retraités. Seuls les services publics peuvent encore assurer l'égalité de traitement et épargner à une partie de la population de nouvelles privations et difficultés. Dans ce contexte, il faut créer les conditions du débat public, revenir sur l'aspect structurel de la crise et les analyses qu'on peut en tirer. À l'heure où resurgit l'idée de l'intervention régulatrice de l'État, où chacun constate les méfaits du capitalisme, où même le Royaume-Uni nationalise le système bancaire, faudrait-il que nos dirigeants persistent dans leurs projets de privatisation de La Poste, d'appauvrissement des missions de service public en matière de santé et d'éducation notamment, de démantèlement du code du travail ?

Le soutien majoritaire des Français aux revendications des manifestants du 19 octobre (69 % selon le sondage publié dans *Ouest France*) atteste de leur attachement à une éduca-

Suite page 2 ►►



22 NOVEMBRE

Contre la privatisation de La Poste Pour un service public postal moderne et rénové



Dans le prolongement de la puissante journée de grèves et de manifestations contre la privatisation de La Poste le 23 septembre, les fédérations CGT, SUD, CFDT, FO et CFTC se sont à nouveau réunies le 6 octobre et ont décidé d'appeler ensemble postiers, usagers à une nouvelle journée nationale d'actions unitaires le samedi 22 novembre 2008 pour amplifier et élargir la mobilisation.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans cette US, vous trouverez le deuxième supplément consacré aux enjeux des élections professionnelles du 2 décembre ; il est consacré au système éducatif que veut construire le SNES avec les personnels. Par ailleurs, sera distribuée dans les établissements une version courte sous forme de dépliant.



CETTE SEMAINE 3

- APRÈS LE SUCCÈS DU 19, POURSUIVRE L'ACTION

LE POINT SUR 4

- RÉFORME DES LYCÉES
- FORMATION DES MAÎTRES

SYSTÈME ÉDUCATIF I-IV

- LES ENJEUX DU 2 DÉCEMBRE

ENJEUX 5

- DÉFENSE DU PARITARISME
- SÉCURITÉ SOCIALE

MÉTIER-CARRIÈRES 6

- INTERVENIR EN CA
- RETRAITÉS

SUR LE TERRAIN 7

- À LA RENCONTRE DES COLLÈGUES



►►► Suite de la page 1

80 000 MANIFESTANTS POUR INVESTIR DANS L'ÉDUCATION

tion de qualité, de leur conviction que l'éducation est un investissement. Le ministre de l'Éducation a choisi de minorer la manifestation, d'éluder la question pourtant significative du budget, de s'attarder sur la réforme du lycée. Ses déclarations le 21 octobre marquent bien une prise en compte des mobilisations et des reculs par rapport aux projets initiaux, mais l'ambiguïté de certaines propositions, la préparation des budgets 2009 - 10 - 11 laissent entières les inquiétudes sur la richesse et l'égalité de l'offre de formation.

Globalement, la volonté de « réformer » vite et fort persiste : en s'attaquant à la fonction publique, en maintenant la rigueur salariale, en remettant en cause les structures du second degré et les missions de ses personnels. C'est pourquoi, après les récentes actions, notre profession doit continuer à se mobiliser, rechercher le soutien des parents et de l'opinion, soumettre

au débat les propositions qui sont les nôtres, préparer de nouvelles actions d'ampleur.

La réunion mercredi 22 octobre de l'ensemble des appelants au 19/10 a confirmé la détermination à faire fructifier le succès du 19, convaincre que l'École est bien l'affaire de tous et relève de choix politiques. En lien avec la campagne qui sera menée, notamment en direction des élus, le SNES poursuivra son travail d'information et de mobilisation en direction des collègues, entend bien peser sur les dossiers en cours (formation des maîtres, lycée, orientation, revalorisation de nos métiers, paritarisme), et préparer les actions les plus aptes à rassembler la profession et imposer d'autres choix que ceux de caisses vides pour les moyens de l'action publique, généreuses pour les banques.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Enseignants, formateurs,
organisez vos sorties scolaires
avec Tick'Art

RENSEIGNEZ-VOUS

01 41 850 900

www.tickart.iledefrance.fr

île de France

DES PONTS PAS DES MURS

Le 17 octobre, la deuxième conférence euro-africaine non gouvernementale sur les migrations s'est tenue devant près de 1 000 personnes qui ont participé aux six ateliers destinés à enrichir, grâce à la réflexion collective et aux propositions émises, la déclaration des sociétés civiles du Nord et du Sud qui sera remise le 25 novembre lors de la 2^e Conférence ministérielle Union européenne-Afrique à Paris.

Le 18 octobre, une marche de Bastille à République a réuni 5 000 personnes décidées à faire savoir au gouvernement français qu'elles n'approuvent pas sa politique en matière d'immigration, et sa volonté de bâtir, en lien avec les autres gouvernements européens, une Europe forteresse. La manifestation s'est achevée par un grand concert gratuit et des prises de parole, dont celle de la FSU.

■ P. C.



LIBERTÉS NON À EDVIGE

Le 16 octobre a été l'occasion de célébrer dans l'humour la Sainte Edwige, en rappelant le refus d'un fichage systématique des populations qui fait des militants des personnes potentiellement susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique, et ce dès l'âge de 13 ans. Dans plus de soixante villes, des comités locaux avaient organisé des rassemblements aux abords des préfectures, avec signature par les citoyens d'une fiche destinée à « faciliter le travail de la police ».

À Paris, environ 500 cinq cents personnes se sont retrouvées près de l'Assemblée nationale avant de partir en cortège vers Matignon, où la demande d'être reçus en délégation a été refusée par le Cabinet du Premier ministre et remise aux calendes grecques. Indéniablement, le gouvernement estime avoir réussi à déminer le terrain avec son nouveau texte créant le fichier EDVIRSP et compte sur une extinction progressive du mouvement. La CNIL et le Conseil d'État donneront prochainement leur avis sur le nouveau texte et les organisations membres du collectif seront alors en mesure de se prononcer sur les actions à mener. Le collectif « non à EDVIGE » dont est membre le SNES envisage prochainement des états généraux des Libertés publiques et du fichage policier. En effet, la mobilisation massive pour signer la pétition sur le site du collectif a montré une exaspération des citoyens face à ce qui est ressenti comme une intrusion sécuritaire et abusive de l'État dans leur vie. Le SNES, engagé dans le collectif, y prendra toute sa part.

■ **Philippe Castel**



APRÈS LE 19 POUR SUIVRE L'ACTION

Après le succès de la manifestation du 19, les 21 organisations appelantes s'organisent en collectif permanent et appellent à une semaine d'action centrée sur les questions budgétaires entre le 17 et le 21 novembre. Dans le second degré, le SNES appelle à investir cette semaine d'action en multipliant les débats avec les parents et les élèves, en interpellant les parlementaires. Il organisera avec le SNEP les états généraux du lycée le 29 novembre, avec montée à Paris de centaines de représentants d'établissements. Le bureau national du 5 novembre débattrà des autres modalités d'action (manifestation, grève, actions dans les établissements...) en fonction des remontées de chaque académie.

Le 19 octobre, au moins 80 000 enseignants, parents, élèves et acteurs de l'éducation ont manifesté à Paris contre les choix éducatifs du gouvernement.

L'ÉCOLE MOBILISÉE

Ils ont fait entendre leur exigence d'une autre politique pour l'école, ils ont dénoncé des réformes qui creusent les inégalités, décrètent l'abandon de la nécessaire ambition pour tous et remettent en cause le sens même et la nature des métiers de l'enseignement. Ils ont rappelé que l'éducation devait redevenir une priorité pour la Nation dans une société de plus en plus minée par des inégalités que la crise accentue. Ils ont été largement soutenus par l'opinion publique, le sondage publié le matin apportant un formidable camouflet aux propos de Valérie Pécresse qui qualifiait la manifestation d'« injustifiée et décalée ».



© Thierry Nicobux

LES RÉPONSES GOUVERNEMENTALES

Le soir même, Xavier Darcos choisissait le mépris et la provocation pour réponse sur TF1, en déclarant que 97% des enseignants n'avaient pas manifesté et en rangeant les 21 organisations appelantes et les manifestants dans le « clan du statu quo ». Mais si le ministre n'a apporté aucune réponse aux revendications liées au budget et à la revalorisation des métiers, il a été tout de même contraint face à la mobilisation d'annoncer pour la nouvelle Seconde un horaire de 30 heures, au lieu de 27 prévues dans



© DR

Le Parisien 20 octobre 2008
TOUS UNIS POUR « DÉFENDRE L'ÉCOLE »

L'Humanité 20 octobre 2008
ÉCOLE : LA LUTTE DES CLASSES FAIT SA RENTRÉE

LE FIGARO 20 octobre 2008
LARGE MOBILISATION DES ENSEIGNANTS CONTRE DARCOS

le projet de J.-P. de Gaudemar, et de réintégrer les sciences expérimentales dans les enseignements obligatoires. Le mardi suivant il complétait ses annonces sur le lycée (voir page 4).

APRÈS LE 19, POURSUIVRE

L'ensemble des 21 organisations⁽¹⁾ ayant appelé à la manifestation nationale se sont réunies le mercredi 22 octobre. Elles ont décidé de s'organiser en collectif permanent « L'Éducation est notre avenir » signifiant ainsi leur détermination à agir dans la durée et avec l'objectif de mobiliser l'ensemble de la population sur la base de l'appel « L'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous ».

Elles appellent à l'action, dans le premier et le second degré, dans l'enseignement supérieur, dans le monde associatif, pendant la semaine du 17 au 21 novembre, autour de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre. Des réunions dans les établissements, les mairies, des initiatives du type nuit de l'école, pourront être organisées pour permettre le débat le plus large avec la population sur la place de l'école, et le sens des réformes en cours.

Dans le cadre de cette semaine d'action, elles appellent les sections locales, et les citoyens, individuellement ou collectivement, à interpellier chaque parlementaire dans sa circonscription sur les décisions qu'il ou elle prendra dans le cadre du débat budgétaire. Chaque parlementaire devra se prononcer sur la priorité qu'il ou elle donne à l'éducation, dans un contexte de crise où l'éducation est plus que jamais un investissement pour l'avenir. Un modèle de lettre sera disponible sur le site du collectif

www.uneecole-votreavenir.org qui rendra compte de toutes les initiatives et sera envoyé aux dizaines de milliers de signataires de l'appel initial. La campagne de signature de cet appel sera poursuivie avec en particulier la sollicitation des élus locaux.

Du côté des personnels, un appel à la grève unitaire semble se décider pour la journée du 20 novembre dans les écoles. Dans le supérieur, l'intersyndicale associant personnels et étudiants envisage une journée d'action le 13 ou le 20 novembre. Mais dans le second degré, l'hypothèse d'une grève unitaire est fortement compromise du fait des fortes divergences entre les revendications des syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) et celles de syndicats comme le SGEN ou le SE UNSA, sur la question des lycées par exemple. Dans l'immédiat, le SNES appelle à continuer de faire pression sur le ministre en signant et en faisant signer les deux pétitions sur le lycée et le mouvement. Il appelle à investir la semaine d'action en multipliant les débats avec les parents et les élèves, en interpellant les parlementaires (lettres collectives, demandes de rendez-vous organisés avec les parents et les élèves), en sollicitant les élus locaux pour signature de l'appel, avec compte rendu des retours dans la presse locale... Il organisera avec le SNEP les états généraux du lycée le 29 novembre, avec montée à Paris de centaines de représentants d'établissements.

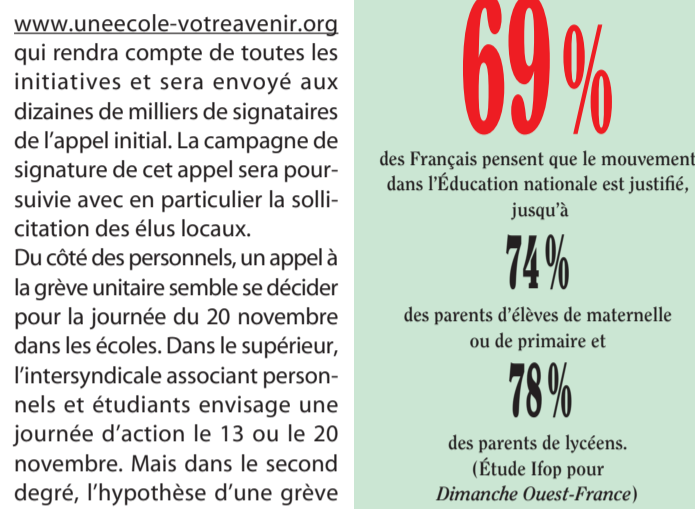
La question qui se pose à nous tous est celle de l'opportunité d'un appel à la grève dans le second degré dans les semaines qui suivent le retour des vacances. Le bureau national du SNES réuni le 5 novembre débattrà de cette question et des autres modalités d'action (manifestation, actions dans les établissements...) en fonction des remontées de chaque académie.

■ Claudie Martens

1. FSU, FCPE, Unsa Éducation, SUD Éducation, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN, UNEF, FIDL, CRAP-cahiers pédagogiques, JPA, Ligue de l'Enseignement, SUD Étudiants, les FRANÇAS, ICEM...



© DR



Quelques repères...

58,7
Milliards

Budget de l'Éducation nationale pour 2009

42
Milliards

Budget voté par l'assemblée pour recapitaliser les banques françaises

Avec 102 millions d'euros prévus au budget pour revaloriser les carrières des enseignants du second degré, cela fait

21€

par personne et par mois.

0,9
Milliard

Coût de l'augmentation de 45 points d'indice, soit un mois de traitement de certifié 8^e échelon, pour tous les personnels du second degré.

15
Milliards

C'est l'évaluation du paquet fiscal (financement des heures supplémentaires, exonération des droits de succession, allègement de l'ISF, bouclier fiscal...) au projet de loi de finances 2009.

Le ministre a annoncé pour cette année scolaire l'ouverture de discussions sur trois dossiers : réforme du lycée, recrutement et formation des maîtres, revalorisation de nos métiers.

Sous le titre « les enjeux de l'année », L'US de rentrée faisait le point sur ces trois sujets.

Nous proposons à l'occasion de chaque numéro de poursuivre systématiquement ce point d'information, en complément avec tous les éléments disponibles sur www.snes.edu dans la rubrique AGIR.



RÉFORME DES LYCÉES : DE PREMIERS INFLÉCHISSEMENTS MAIS IL FAUT AMPLIFIER LA MOBILISATION

Après le succès de la manifestation du 19 octobre, X. Darcos a présenté mardi 21 octobre à la presse un point d'étape sur la réforme du lycée. Ces annonces sont marquées par un recul du ministre sur deux points importants : l'horaire élève initialement annoncé à 27 heures hebdomadaires, accompagnement compris passerait, à 30 heures ; l'organisation sous forme de modules semestriels en Seconde ne concernerait plus que les enseignements d'exploration ou d'approfondissement et les 3 heures d'accompagnement obligatoire. Par ailleurs, le ministre s'est voulu rassurant sur trois points : « cette nouvelle organisation du lycée n'implique pas de réforme du baccalauréat, qui restera l'examen national auquel les Français sont si attachés », « nous conserverons la voie technologique à partir de la classe de Première » et enfin « cette organisation semestrielle, qui ne modifiera pas le caractère hebdomadaire du travail des enseignants... ». Pourtant, toutes les ambiguïtés ne sont pas levées quand il affirme que « ce principe d'organisation en modules sera également au cœur de l'organisation des classes de Première et de Terminale », qui reste en contradiction avec le maintien du baccalauréat et celui des séries technologiques par exemple.

Le ministre a donc reculé partiellement sous la pression de la mobilisation mais le projet présenté est inacceptable. Le bloc des enseignements généraux est donc porté à 21H sans que soit précisée la répartition. Le retour d'un enseignement scientifique dans le tronc commun, sous la forme de 3H de sciences expérimentales, pose le problème de sa définition même (comment pourraient s'y retrouver les disciplines actuelles SVT et Sciences Physiques ?), de son articulation avec les enseignements d'exploration du pôle sciences. Cette architecture marginalise de fait les enseignements qui ne figurent pas dans la liste des enseignements généraux (SES, enseignements technologiques, langues anciennes et enseignements artistiques...). Elle ouvre la voie au retour de Secondes profilées, en particulier d'une Seconde scientifique, d'autant plus que certains enseignements généraux se retrouvent dans les enseignements d'exploration ou d'approfondissement. Le SNES a demandé à rencontrer le ministre pour lui rappeler l'ensemble de ses demandes exprimées dans la pétition commune SNES-SNEP, toujours signable en ligne sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=9>.

■ Roland Hubert



NOUVELLES MAQUETTES DE CONCOURS

13 octobre : le ministère présente de nouvelles maquettes des concours. Le SNES et le SNEP ont dénoncé la méthode de travail du MEN. Lors des dernières audiences, seuls trois sujets ont fait l'objet de discussions : le nombre d'épreuves, l'évaluation des compétences disciplinaires et l'épreuve de connaissance du système éducatif.

La méthode avec un calendrier extrêmement serré (maquettes définitives prévues fin décembre) ne permet pas les discussions approfondies et pourtant indispensables pour faire évoluer les épreuves vers une meilleure prise en compte de la professionnalisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Que retenir de ces nouvelles maquettes ?

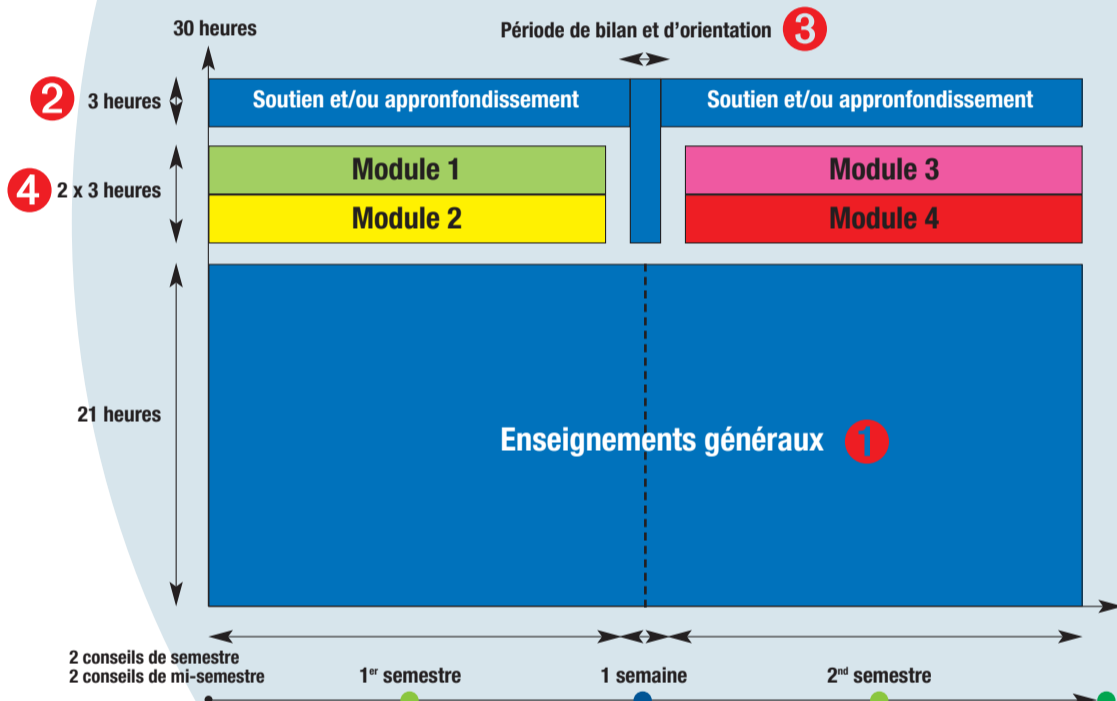
- Des contenus d'épreuves disciplinaires fixés pour tous les concours au niveau de la licence, ce qui contredit l'objectif d'élévation affiché.
- Une référence au référentiel de compétences que nous continuons à dénoncer.
- Un nombre d'épreuves fixé à quatre. Si, suite à notre demande, apparaît la possibilité d'avoir un second volet à l'épreuve pour certaines disciplines, sa place est insuffisante puisqu'il s'agit d'une épreuve orale prenant la forme d'un exercice pédagogique et atténué donc le coefficient de cette dernière au profit de l'entretien avec le jury.
- L'exemple de l'EPS est parlant puisque, selon le schéma proposé, un étudiant sans culture physique ou sportive pourrait être reçu au concours ! D'autres disciplines, pour des raisons de sécurité ou de manipulation, se trouvent dans le même cas de figure.
- L'implication de membres issus de « la société civile » dans le recrutement des enseignants et CPE pose de sérieux problèmes. Chacun appréciera ce que cela signifie au regard du débat actuel sur les contenus d'enseignement des SES par exemple.
- Une épreuve d'entretien avec le jury sur la connaissance du système éducatif dont les contours restent flous, avec un coefficient surévalué. Si nous jugeons utile ce type d'épreuve, les « aspects concrets » évoqués dans la maquette doivent conduire, pour partie, à un lien avec la discipline enseignée. La conception envisagée du jury laisse craindre le pire à cet égard (personnels de direction, hiérarchie de l'Éducation nationale, membres de la société civile...).

La réflexion sur les contenus et les objectifs des épreuves mérite un tout autre traitement. Si le SNES est favorable à une évolution des épreuves, il est indispensable que les discussions soient menées en articulation avec le reste de la formation pensée sur l'ensemble du cursus depuis les années de licence jusqu'à deux ans après la titularisation.

■ Emmanuel Mercier



Après la manifestation du 19, la seule réponse du ministre face aux exigences de revalorisation, concerne les enseignants du lycée « Je veux aussi aborder la question de la revalorisation morale et matérielle des enseignants du lycée » Xavier Darcos, 21 octobre. Les enseignants exerçant en collège apprécieront. Décidément, l'année des enseignants promise par Darcos se fait attendre.



EXPLORATION ET APPROFONDISSEMENT : 4 MODULES AU CHOIX

Humanités : Littérature française / Langues et culture de l'Antiquité : Latin, grec / Langues vivantes étrangères ou régionales / Arts et histoire des arts.

Sciences : Mathématiques / Physique-chimie / Sciences de la Vie et de la Terre / Sciences de gestion / Histoire et géographie.

Sciences de la société : Sciences économiques et sociales / Initiation aux sciences de gestion / Histoire et géographie.

Technologies : Initiation aux sciences de l'ingénieur et de la production / Initiation aux sciences médico-sociales / Techniques d'atelier et de laboratoire / Design / Initiation aux technologies de l'hôtellerie et de la restauration / Activités physiques et sportives.

- 1 Les enseignements généraux que devront suivre tous les élèves de la nouvelle Seconde, **le français, les mathématiques, l'éducation physique et sportive, les langues vivantes, l'histoire et géographie, et l'enseignement des sciences expérimentales seront semestriels mais pas modulaires***
- 2 Trois heures hebdomadaires seront désormais consacrées, dans l'emploi du temps de tous les élèves, à un accompagnement personnalisé (Remise à niveau / Travaux interdisciplinaires / Aide à l'orientation).
Dont le pilotage est laissé au local*

- 3 Une période de bilan et d'orientation sera organisée sur une semaine entre le premier et le second semestre. Cette période pourra aussi être consacrée à l'expression orale, exercice que les élèves redoutent. **S'agit-il d'une semaine de pré-orientation ou d'une semaine blanche pour revoir les emplois du temps ?***
- 4 Des modules d'enseignement complémentaires viendront enrichir ce tronc commun. Les élèves devront en effet désormais choisir quatre modules parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies.
Aucune précision n'est donnée sur les conditions de choix des élèves*

*commentaires SNES

Ils ont dit :

- Le SE-UNSA :** « Les annonces de M. Darcos sur le lycée sonnent comme un rendez-vous manqué. Dans la nouvelle architecture que le ministre vient d'annoncer pour la classe de Seconde à la rentrée, rien ne changera fondamentalement les logiques d'aujourd'hui. »
- Le SGEN-CFDT :** « Pour maintenir son calendrier, Xavier Darcos appauvrit considérablement la réforme... « Le SGEN-CFDT continuera de travailler avec la mission lycée pour que les quelques pistes qui restent ouvertes, notamment pour le cycle terminal, permettent une vraie transformation... »
- La FCPE :** « Que reste-t-il de la grande et ambitieuse réforme annoncée pour le lycée ? Pas grand chose. Après plusieurs mois de déclarations d'intention et de discours pédagogiques, le ministre rend des arbitrages à minima. »
- Le SNALC :** « Le SNALC-CSEN (FGAF), après avoir pris connaissance du point d'étape du ministre de l'Éducation nationale sur la réforme du lycée, a décidé de se maintenir dans le cadre de la négociation. »

Les Sciences Économiques et Sociales marginalisées

Les annonces de Darcos sur la classe de Seconde renforcent la fragilisation des SES :

- la concurrence exacerbée avec d'autres disciplines dans les enseignements complémentaires conduira sans doute à diminuer le nombre d'élèves qui choisiront les SES alors qu'il est reconnu que celles-ci contribuent largement à la formation intellectuelle, culturelle et civique des lycéens ;
- la modularisation risque de dénaturer un enseignement à vocation pluridisciplinaire et d'aboutir à la séparation de l'économie et de la sociologie, d'autant plus qu'un lobbying idéologique (Institut de l'Entreprise) plaide en ce sens ;
- la pérennité des méthodes pédagogiques actives utilisées en SES est loin d'être garantie : rien n'est dit par le ministère quant au maintien des travaux dirigés. Pour toutes ces raisons, le projet de réforme de la classe de Seconde est inacceptable pour les SES.

« On promet beaucoup pour se dispenser de donner peu » VAUVENARGUES

MUTATIONS 2009 UN PROJET INACCEPTABLE

Le ministère a communiqué le 8 octobre aux organisations syndicales son projet de note de service « mutations 2009 ». De nombreuses nouveautés marquent la volonté d'une gestion individualisée, d'une remise en cause des règles d'équité et de transparence, d'un affaiblissement du rôle des commissions paritaires. L'offensive se concentre sur les opérations se déroulant à l'échelon rectoral.

Fil directeur du projet ministériel : une « gestion qualitative et individualisée » qui remet en cause les règles collectives. Le projet reprend et décline toute une série de recommandations dans l'esprit du rapport « Pochard » et de l'ancienne « Charte de la mobilité » enterrée en 2001 : rechercher « une adéquation étroite du lien poste/personne, (...) traiter prioritairement certaines demandes... sans s'appuyer sur des critères de classement barémés ».

LA GESTION « QUALITATIVE » : PROFILAGE DES POSTES ET AFFECTATIONS HORS BARÈME

Les nouveautés 2009 s'appliquent quasi exclusivement à développer la gestion hors barème et/ou hors commission, ainsi que l'implantation massive de postes profilés. Ordre est donné aux recteurs : « Vous êtes invités à développer les postes spécifiques académiques et en réserver l'accès aux seuls candidats qui auront reçu de votre part un avis favorable ». Les barèmes sont en ligne de mire : s'ils « ... permettent le classement des demandes ainsi que l'élaboration des projets de mouvement. Néanmoins, ils n'ont qu'un caractère indicatif ». La liste des situations individuelles, professionnelles ou personnelles permettant aux recteurs de hors-barème est ouverte sans limitation : pêle-mêle, certains rapprochements de conjoints, les postes profilés, des priorités de nature diverse, certaines affectations de néotitulaires... Y compris pour « toutes les situations qui exigent (...), après un examen individuel de la situation de ces agents et après comparaison de leur dossier, (...) [les recteurs pourront] procéder à des affectations dans l'intérêt du service et des personnes ».

Dit autrement, la voie est grande ouverte pour des affectations traitées massivement en dehors du régime commun, des mutations discrétionnaires, le fait du prince ; **le clientélisme est érigé en principe de gestion des personnels. Le droit à la mobilité de chacun et de tous devient théorique.**

Parvenir à ce but implique dès lors pour les recteurs de contourner le contrôle exercé par les élus des personnels au sein des commissions paritaires.

L'ATTAQUE CONTRE LE PARITARISME

Les « allègements » essentiels du texte concernent sans aucune exception la quasi-totalité des dispositions existantes sur le rôle et le fonctionnement des instances paritaires et des groupes de travail, y compris plus largement le « dialogue social académique », qui disparaît purement et simplement du paysage. Les textes réglementaires et les circulaires qui organisent le fonctionnement du paritarisme, toujours en vigueur, ne sont plus ni cités ni même mentionnés. Alors que les discussions du printemps dernier (qui ont abouti aux « accords de Bercy » sur le dialogue social) avaient imposé à la fonction publique, sous la pression de la mobilisation des personnels, de renoncer à ses projets de supprimer tout rôle aux CAP en matière de mutation, **le ministre de l'Éducation nationale viole les engagements pris par le gouvernement**, en tentant de soustraire de fait les mutations et affectations des personnels du second degré au contrôle exercé par les élus dans le cadre de règles transparentes et équitables.

LA RÉACTION DES PERSONNELS DOIT ÊTRE DÉTERMINÉE

Le paritarisme est le moyen collectif d'assurer le respect des droits de chacun et l'intérêt général, l'outil démocratique de contrôle des actes de gestion par l'État-employeur de ses salariés. C'est **le moyen décisif de garantir à la fois l'équité, l'égalité de traitement entre les personnels, la transparence, et de rétablir dans leur droit un nombre très significatif de collègues**, pour lesquels le travail de l'administration est entaché d'erreurs ou d'arbitraire (environ un cinquième des situations, toutes opérations de gestion confondues, ce qui est considérable).

Lors de l'audience du 15 octobre, le directeur général des ressources humaines du ministère a manifesté une véritable détermination politique à remettre en cause le fonctionnement actuel du paritarisme. Nous continuons à intervenir pour que le ministre en revienne aux principes qui fondent le paritarisme. **Il faut donc porter au plus haut niveau le degré de la riposte.**

■ Christophe Barbillat *emploi@snes.edu*

SÉCURITÉ SOCIALE AUCUNE AMBITION

Depuis la réforme Juppé de 1995, c'est le Parlement qui vote le budget de la Sécurité sociale (PLFSS*).

Si le gouvernement affiche toujours comme priorité la réduction du déficit, il a dû se résoudre à annoncer l'équilibre en... 2012. Avec un point de masse salariale en moins pour 2009, ce sont deux milliards de recettes en moins pour la Sécurité sociale. Refusant d'élargir le financement de la protection sociale à la valeur ajoutée des entreprises, la marge de manœuvre du gouvernement est limitée. D'autant qu'il persiste dans sa politique : sur les retraites, il réaffirme par des mesures concrètes le « travailler plus longtemps » (valoriser la surcote, favoriser le cumul emploi-retraite) ; il déplace la date de revalorisation des pensions de janvier à avril, pour économiser quelques sous au détriment des retraités. Et les mesures prises pour les « petites pensions » (minimum de pension revalorisé 677 euros au lieu de 633 au 1^{er} avril ; pensions de réversion des plus modestes augmentées en échange du retour de la condition d'âge) ne compensent pas les effets désastreux d'une politique de baisse des retraites versées.

Pour l'assurance maladie, l'augmentation de l'ON-DAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) est de 3,3 % - objectif inférieur à l'augmentation logique des dépenses : l'assurance maladie sera contrainte de prendre en juillet 2009 des mesures de restrictions pour « tenir » l'objectif. Le gouvernement ne revient pas sur les franchises pourtant unanimement contestées, et prévoit l'augmentation des tarifs « hors parcours de soins » ; 400 millions seront récupérés par un pré-

lèvement de 2 % sur l'intéressement, la participation et l'épargne salariale, mais le PLFSS acte surtout la taxation des organismes complémentaires (mutuelles et assurances privées) à hauteur d'un milliard d'euros, qui devrait alimenter le fonds CMU (couverture maladie universelle). Le SNES et la FSU s'opposent à cette taxation qui va conduire à court ou moyen terme à une augmentation des cotisations, ou une diminution des prestations, et donc pénalisera les malades. Cela pèsera davantage sur les mutuelles les plus solidaires comme la MGEN, qui a condamné cette mesure. La FNMF a tenté d'obtenir une compensation à cette taxation en signant un protocole qui lui permettra sans doute d'être mieux en capacité de négocier avec l'assurance-maladie et les professionnels de santé. On peut craindre que ce protocole ne lui lie les mains et que la taxation, annoncée initialement comme conjoncturelle, ne soit pérennisée. Face aux assurances qui ont pour seul but le profit, le SNES soutient les mutuelles solidaires et appellent les jeunes collègues à rejoindre la MGEN. Cela n'empêche pas un regard critique et de la vigilance pour que les décisions prises par la mutualité respectent bien les intérêts des patients mutualistes. C'est en mobilisant ensemble qu'organisations syndicales et mutualité pourront défendre un financement à la hauteur des besoins, et une réforme ambitieuse du système de santé, alternative indispensable au projet de loi « Hôpital, patients santé, territoires ».

■ Elizabeth Labaye

* Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

FONCTION PUBLIQUE CHARTRE OU STATUT ?

Le secteur privé, pour lutter contre les discriminations à l'embauche, a envisagé le « CV anonyme ». Celui-ci existe dans la fonction publique, c'est le concours et il est bien vécu comme tel par les jeunes diplômés, français d'origine étrangère⁽¹⁾. Le statut a en effet été conçu pour permettre un accès à l'emploi public qui ne soit fondé que sur « les vertus et les talents », selon les termes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il a aussi prévu que les décisions individuelles dans la gestion des carrières soient soumises aux commissions administratives paritaires afin d'assurer la transparence et par là favoriser l'égalité de traitement.

Nécessaire, la garantie formelle n'est pas toujours suffisante. Il faut ainsi agir en amont du concours pour assurer « l'égalité des chances ». La qualité du système éducatif est à cet égard déterminante. Des critères objectifs pour départager les agents sont indispensables pour contrer les discriminations dans les carrières. L'observation des effets produits est incontournable.

À l'opposé de ces garanties, le gouvernement veut promouvoir une gestion individualisée et

remplacer les mouvements de mutation par un « marché de l'emploi public » sans examen systématique par la CAP. Réduisant la place du concours, il veut développer le recrutement par contrat.

Le projet de charte « pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique » que les ministres veulent signer avec le président de la Halde s'inscrit dans ce nouveau management. Elle rassurera d'autant moins les citoyens attachés aux valeurs essentielles du statut qu'elle comporte des contradictions fondamentales. Elle avance, par exemple, « l'objectif d'une fonction publique plus représentative de la société qu'elle sert ». Devra-t-on recruter des individus parce que membres d'un public prioritaire et avec quels critères ? On se souvient d'un ministre de l'Intérieur annonçant la nomination « d'un préfet musulman ».

Le SNES et la FSU, qui agissent pour la réussite de tous, pour des prérecrutements, ne sont pas dupes du projet gouvernemental. La FSU rendra publiques les modifications qu'elle propose.

■ Anne Féray

1. Voir le rapport Versini, décembre 2004.

JE
VOTE
SNES

Signer, diffuser largement et faire signer la pétition

www.snes.edu

Le suffrage universel direct de la profession, lors des élections du 2 décembre, sera aussi l'occasion de dire clairement au ministre et aux recteurs l'attachement des personnels au respect des règles collectives, au droit à la mobilité dans l'égalité de traitement, la transparence et la justice.

LE 2
DÉCEMBRE

L'évolution, théorie scientifique et enseignement : le DVD est sorti

Le SNES sort l'ensemble des actes du stage (2006) et du colloque (2007) sur la théorie de l'évolution, ses remises en cause et son enseignement : textes, enregistrements audios, vidéo de la performance théâtrale de Jean-Luc Bruyas, large bibliographie et sitographie. Indispensable à tous les professeurs de SVT, de philosophie... et aux autres ! Sommaire complet accessible sur le site d'Adapt-SNES : www.adapt.snes.edu Commandez-le (9,50 euros, prix coûtant) auprès d'Adapt-SNES, en ligne ou à Adapt-SNES, 46 av. d'Ivry, 75647, Paris cedex 13 (tél. 01 40 63 28 30).



CO-Psy dans l'action le 19 octobre



« Une orientation réussie, ça se prépare : il faut recruter des CO-Psy. »

Forza scuola

Forte mobilisation en Italie contre la soi-disant « réforme » du système éducatif annoncée par le gouvernement de Silvio Berlusconi, laquelle s'inscrit de toute évidence dans un ensemble de mesures de réduction des dépenses de l'État. C'est toute l'école publique qui est attaquée, dixit nos collègues italiens. Comment la ministre de l'Instruction publique peut-elle parler de réforme éducative alors que sont programmées la suppression de 100 000 postes en trois ans et une diminution des horaires élèves ? Le plan Berlusconi-Gelmini s'en prend aussi aux établissements scolaires et universités qu'il voudrait transformer en « fondations » sous contrôle privé. Les trois principales confédérations syndicales FLC-CGIL, CISL-Scuola, UIL-Scuola, appellent à une action de grève et à une manifestation nationale à Rome le 30 octobre et le 14 novembre pour ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Le SNES adresse un message de soutien aux enseignants et personnels d'éducation italiens.



« Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre » VOLTAIRE

VIE DES ÉTABLISSEMENTS INTERVENIR EN CA

Nouvel élu au conseil d'administration de votre établissement ; tout est nouveau pour vous : le fonctionnement du CA, domaines de compétences... Le SNES vient à votre secours.

Les établissements scolaires disposent en effet aujourd'hui d'une certaine autonomie (dans les domaines pédagogiques, budgétaire ou en matière de passation de marchés et de contrats), et le conseil d'administration est investi du pouvoir de prendre des décisions dans ces domaines, décisions qui auront des conséquences importantes dans la vie de l'établissement. Le conseil d'administration est aussi amené à émettre des avis sur nombre de questions. Ces compétences sont encadrées par les règles de l'Éducation nationale, de même que les pouvoirs du chef d'établissement sont précisés et limités dans les textes et par les compétences des autres instances.

Les élus doivent donc tout à la fois exiger la transparence et les informations, le respect des compétences décisionnelles du CA et veiller à ce que ce dernier ne s'empare pas de prérogatives qui appartiennent à l'État. Ainsi, il est hors de question qu'il se saisisse de questions ayant trait à la gestion des personnels ou encore qu'il prenne des décisions qui remettraient en cause les libertés pédagogiques individuelles ou collectives des enseignants. Dans le contexte actuel d'attaques contre le système éducatif, l'action locale est plus que jamais une nécessité et l'action en CA en est l'une des dimensions. Il s'agit de participer à la défense d'un service public d'Éducation, garant de l'égalité

et de la laïcité, d'utiliser la voix du CA pour manifester officiellement (auprès des IA, recteur et ministre) la réaction des personnels aux choix gouvernementaux.

Le CA est un lieu privilégié d'expression pour l'ensemble des acteurs et des usagers du système éducatif. Il faut en exploiter toutes les possibilités et exiger le respect de ses droits, ce qui nécessite souvent beaucoup d'énergie ! Pour aider les élus dans cette tâche :

- Un *Courrier de S1* (n° 2 du 13 septembre 2008) entièrement consacré au CA et aux instances qui en dépendent a été envoyé dans tous les S1 et en nombre dans les S2 : n'hésitez pas à le demander.
- Les sections départementales et académiques du SNES organisent des stages de formation syndicale (ouvrant droit à autorisation d'absence) : adressez-vous à elles et consultez leurs sites pour en connaître les dates et les contenus précis.
- Le site du SNES (<http://www.snes.edu>) consacre un large espace à ces sujets : rubrique « Penser et exercer son métier », thème « Travailler et intervenir dans l'établissement » vous mèneront vers les principales questions sur le fonctionnement du CA et les actions à mener tout au long de l'année. Vous y retrouverez le *Courrier de S1* n° 2 (tous les détails dans l'espace « militants »).
- Les militants des S2, S3, S4 peuvent aussi répondre à vos questions.

■ Fabienne Bellin, Daniel Lecam



CSE VOIE PROFESSIONNELLE

Le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) s'est réuni jeudi 23 octobre pour examiner quatre projets de décrets qui entérinent la généralisation du bac pro en trois ans dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. L'un d'eux affiche le maintien d'un cycle de deux ans pour préparer un diplôme de niveau V. Mais comme le ministère considère que le BEP constitue « un obstacle » à l'obtention du bac professionnel (*sic !*), il ne s'agirait en fait que d'une préparation au CAP.

Le BEP, qui reste un diplôme de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, ne serait plus qu'une certification intermédiaire délivrée en cours de cursus de préparation au bac pro en trois ans, sur la base d'épreuves évaluées en CCF. Les enseignants devront donc concevoir des épreuves en cours de formation... dans le cadre d'une formation en deux ans qui n'existe plus en tant que telle ! En supprimant ces formations, le ministère prend la lourde responsabilité d'augmenter le nombre

de sorties sans qualification. Quand ils ne pourront pas préparer le CAP, faute de places en nombre suffisant, les élèves les plus fragiles à la sortie du collège devront se tourner soit vers les CFA, soit choisir par défaut le bac pro en trois ans. Combien de ces élèves abandonneront en cours de route face aux difficultés ?

Par ailleurs, ces textes réorganisent la voie professionnelle à l'aveugle car les horaires et les contenus du bac pro en trois ans ne sont toujours pas définis par arrêté. Ils consacrent la suppression du BEP alors que ce diplôme permettait à de très nombreux élèves en difficulté d'accéder à un premier niveau de qualification et de reprendre confiance avant de s'engager vers le baccalauréat. Pour toutes ces raisons, le SNES et la FSU ont voté contre ces textes. Si ces projets de décrets ont été systématiquement approuvés par le SGEN-CFDT, ils ont fait l'objet d'un vote majoritairement défavorable du CSE. Le ministre serait bien inspiré d'en tenir compte !

■ Monique Daune

16 OCTOBRE RETRAITÉS MOBILISÉS

Annecy, Tarbes, Toulouse, Marseille, Strasbourg, Grenoble, Paris, Roanne, Lille, Gap, Vierzon, Saint-Lô, Nîmes, Tulle, Nancy, il n'est pas possible de citer les 80 villes, villages où les retraités se sont mobilisés pour assurer le succès du 16 octobre.

Manifestations, rassemblements, délégations en préfecture et dans les permanences des élus, diffusion de tracts sur les marchés, signatures de pétitions, de cartes postales : toute la panoplie militante et créative a coloré cette journée d'actions dans laquelle la FSU, ses SFR ont joué un rôle important aux côtés des autres organisations de retraités. Aux revendications sur le pouvoir d'achat, pour l'augmentation des pensions pour une vie décente, s'était invitée en dernière minute la suppression, pour les seuls fonctionnaires retraités, de la prestation d'aide à domicile : un nouveau coup porté.

Dès lundi matin 20 octobre, la FSU et la SFR étaient reçues au ministère des Finances, à Bercy, par des conseillers d'Éric Woerth, André Santini et Xavier Bertrand, auxquels a été faite la démonstration de la perte de pouvoir d'achat des retraités que confirme encore le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009. Même s'il a vu et entendu les retraités, le gouvernement persiste. Présentant la revalorisation des pensions de 0,8 % au premier septembre 2008, il masque un triple retard en

parlant d'« anticipation ». La correction de l'inflation 2007 (1,5 point contre 1,3 prévus) au 1^{er} septembre au lieu du 1^{er} janvier constitue un premier retard. Le second, c'est la correction de l'inflation 2008, de 1,6 à 2,2. Le gouvernement considère qu'elle devrait intervenir au premier janvier 2009 : c'est un peu vite oublier que la sous-estimation a pénalisé les retraités depuis le début de l'année 2008 !

Le troisième retard, c'est le report de la prochaine revalorisation du premier janvier au premier avril.

À cette mauvaise farce pour les retraités qui attendront trois mois, on ajoutera la tentative de contourner la règle qui cale la revalorisation sur la hausse des prix en moyenne. La référence retenue doit être les 2,9 (chiffres du budget 2009) et non 2,2 comme indiqué dans le PLFSS. Réponse en avril.

Au total, il manque au moins 1,5 point pour la seule année 2008.

La partie n'est pas gagnée, une telle situation appelle d'autres développements. Il faut poursuivre toutes les interventions auprès des élus et organiser d'autres initiatives y compris pendant la « semaine bleue ».

La combativité de la FSU et de ses SFR est intacte : elle sort renforcée de tout le travail unitaire qui a préparé le 16 octobre, action dans laquelle elle a su rassembler les retraités ; elle fera d'autres propositions d'actions.

■ Annie Clavel

OUTRE-MER CONFIRMATIONS

Confirmation du recul sur les bonifications de retraite, mais maintien du projet sur l'ITR. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale tel qu'examiné par le Conseil des ministres ne contient donc plus aucune référence à la réforme des bonifications de retraite pour service dans un DOM, COM ou en Nouvelle-Calédonie. L'avant projet durcissait les conditions d'accès et en limitait l'ampleur.

C'est un recul imposé au gouvernement par la réaction des personnels. Au niveau national, le SNES et la FSU ont été les seules organisations syndicales à contester le projet d'alors. Il convient de maintenir notre vigilance afin d'éviter tout retour de ces dispositions lors de l'examen du texte par le Parlement.

Si le gouvernement n'a pas renoncé à modifier les conditions d'attribution des bonifications pour service hors d'Europe, il est obligé de reconnaître que modifier la prise en compte des services antérieurs à 2009 serait piéger les personnels. Il annonce que toute réforme sera discutée avant décision.

En revanche, la réforme de l'ITR reste d'actualité. Versée aux retraités résidant à La Réunion et dans certains territoires, en particulier ceux du Pacifique, elle a été instituée pour compenser la vie plus chère. Le surcoût de la vie est incontestable mais l'ITR serait plafonnée pour les



actuels retraités et ne serait versée aux nouveaux que sous certaines conditions, écartant par exemple tous ceux qui liquident leur pension avec décote. Son extinction est prévue à terme. Du point de vue du SNES et de la FSU, le coût élevé de la vie doit être compensé pour les retraités. Aucune réforme de l'ITR ne peut esquiver le sujet.

■ Anne Féray

0,3%

Le point d'indice de la fonction publique est revalorisé de 0,3 % au 1^{er} octobre. Les tableaux des traitements, HS et indemnités, élaborés par le SNES sont accessibles sur le site www.snes.edu (rubrique rémunérations de « penser et exercer son métier »).

C'est désormais une théorie du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique : le point d'indice doit évoluer bien moins que l'inflation (pour 2008, en glissement 0,8 % pour une inflation attendue de 2,2 %). Il s'agit d'une négation du principe de la carrière, inscrite dans le statut depuis 1946. Du point de vue du gouvernement, elle doit permettre une individualisation des rémunérations. Du point de vue syndical, elle est inacceptable ; en rompant les solidarités, le gouvernement met à mal le pouvoir d'achat de tous.

CPE dans l'action le 19 octobre

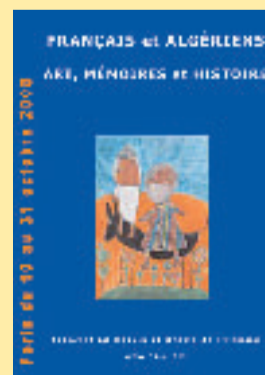


« Ni personnel de direction, ni gardien de prison : CPE, c'est un vrai métier ! »

« Français et Algériens, Art, Mémoire, Histoire »

Du croisement des mémoires... à la construction de l'histoire. Comment permettre à chaque élève, dans chaque classe, de se doter des instruments méthodologiques et critiques nécessaires à la construction de l'histoire, tout en respectant les sensibilités diverses des enfants et petits-enfants des différents acteurs de la tourmente de la décolonisation, et tout particulièrement de la guerre d'Algérie ? Les rencontres « Français et Algériens, Art, Mémoire, Histoire » devraient être une pierre dans la construction de cet édifice à la fois scientifique et citoyen.

• Du 10 au 31/10, expositions, colloques, forum... Programme complet sur Harki.net



« Toute société se forme, se réforme ou se transforme à l'aide d'une idée » PIERRE JOSEPH PROUDHON

VIE DU SNES

A LA RENCONTRE DES COLLÈGUES

La force du SNES repose sur une présence militante dans un grand nombre d'établissements. Régulièrement, les responsables nationaux, académiques ou départementaux viennent dans les lycées et les collèges rencontrer les collègues et confronter les analyses syndicales aux réalités vécues en salle des professeurs et en classe. Quelques moments de ces tournées des popotes.

Bonne ambiance au lycée Appolinaire de Nice, où le responsable local du SNES introduit la réunion par une bonne fausse nouvelle : « Comme vous le savez tous, le gouvernement vient de décider de débloquer 40 milliards pour l'École : débattons de leur utilisation... ».



© Thierry Niebour

Ces réunions répondent à une attente : elles sont souvent très fréquentées, près de 90 collègues dans deux lycées et un collège des Alpes Maritimes le 16/10, une trentaine au lycée Cormontaigne de Metz, le 17/10, près de 150 dans trois lycées du Var, le 14/10, près de 150 pour les lycées d'Avignon et de Cavaillon le 9/10...

Les collègues sont d'abord en recherche d'informations, et notamment sur la réforme des lycées, face à un ministre qui distille des informations dans les médias ; beaucoup veulent compléter ce qui leur remonte des associations de spécialistes. Mise en place des modules, heures d'enseignements dans les différentes disciplines, conséquences sur les services et les emplois des enseignants, risque d'inégalités accrues : rien n'est laissé dans l'ombre. Plusieurs sentiments dominent les assemblées, l'inquiétude d'abord, l'incompréhension face au silence du ministre dix mois avant la mise en place de la réforme (X. Darcos s'est finalement exprimé sur la Seconde le 21/10), un moment d'abattement et puis la colère.

Sur le fond de la réforme, les assemblées partagent les analyses du SNES sur le rejet de la construction modulaire du lycée, la nécessité de maintenir des séries cohérentes, le maintien d'une voie technologique, la défense du bac, diplôme national et premier grade universi-

taire. Accord également sur l'origine idéologique des menaces sur plusieurs disciplines, notamment les SES et l'histoire, traditionnelles mal aimées des conservateurs. Pour autant, aucun collègue ne se prononce pour le *statu quo*, sauf un collègue facétieux : « le SNES veut que le lycée change, il est donc pour les suppressions de poste... », voix discordante mais isolée !

Sur la stratégie syndicale, les collègues en lycée souhaitent que le SNES avance ses propositions, sur la base d'un rapport de force établi par les personnels. Discuté, le choix du SNES de participer aux discussions sur le lycée, avant d'en sortir face aux premières annonces inacceptables, ne rencontre pas d'opposition majeure, dès que l'on explique que, dedans ou dehors, le SNES entend impliquer la profession dans le débat. Les collègues au lycée insistent aussi sur la nécessité de mobiliser toute la profession, y compris en collège.

Le collège Ambition Réussite de la Seyne-sur-Mer (Var) illustre toutes les difficultés du métier et la détérioration générale. Alors que leurs effectifs ont augmenté, que certains collègues, notamment en maths, ont refusé les heures supplémentaires et que le principal menaçait de laisser des classes avec un horaire incomplet, des heures existent pour l'accompagnement éducatif, sans objectifs clarifiés, introduisant des divisions dans les équipes. Le constat est clair : beaucoup de fatigue, des difficultés de gestion de classe, de mise au travail des élèves. En collège, d'autres questions sont abordées (carrières, paritarisme, recrutements...). D'autres personnels également, comme des AED au collège Gérard-Philippe d'Avignon, participent à la réunion syndicale, et peuvent évoquer leur sentiment d'isolement, leur questionnement sur leurs missions et leur avenir personnel.

Enfin la question des modes d'action n'est pas éludée : le contexte politique pèse lourd, l'émiettement syndical, le recul du pouvoir d'achat, le service minimum rendent la grève plus difficile, mais toujours utile pour fédérer les initiatives locales. Tout comme la nécessité d'expliquer le sens des réformes, d'apporter des propositions claires dans l'opinion publique et d'abord auprès des parents d'élèves. La période est compliquée, la fatigue se fait sentir, mais dans les établissements, les collègues travaillent et résistent, et même parfois se resyndiquent... au SNES. ■ A. Feray, D. Robin, F. Rolet

COLLÈGE

UN FILM POUR DÉBATTRE

Depuis plusieurs semaines, dans de nombreuses académies, le SNES organise des débats sur le collège, autour du film *Entre les murs*. Premier bilan.

La Palme d'or *Entre les murs* est un film qui parle du collège. Il se déroule dans un établissement parisien situé en ZEP, et concentre son action au cœur d'une classe de Quatrième. Le SNES a souhaité prendre ce film comme support, afin de permettre une réflexion et un échange autour du collège et de l'exercice du métier.

De très nombreuses projections-débats ont eu lieu, animées par des militants du SNES, dans des salles très remplies (150 personnes à Cahors, 200 à Rouen, Amiens, Clermont, Toulouse, Montpellier ou le Havre... et la liste n'est pas exhaustive) ; les débats se sont souvent déroulés à des horaires très tardifs, ils ont néanmoins rassemblé un nombre significatif de collègues (du premier degré à l'Université) et de spectateurs non enseignants. Le film a soulevé des inquiétudes : quelle image ce film va-t-il véhiculer ? Ne desservira-t-il pas l'école ? Relaiera-t-il la nécessaire démocratisation du système éducatif ?

Pourtant, quelle que soit l'appréciation portée sur le film, il permet d'aborder des questions importantes : les difficultés liées à l'adolescence, la complexité du métier, le rapport à l'autorité, l'entrée dans les apprentissages, ou encore l'écart entre les attendus scolaires et les codes de l'élève...

De nombreux spectateurs ont apprécié un film jugé « juste » ; certains ont estimé qu'il ne rendait compte que d'une partie du métier – les échanges oraux entre enseignant et élèves – et négligeait le cœur de l'enseignement – la mise



© Daniel Maureouy

au travail des élèves, la transmission des connaissances ; d'autres encore ont fait part de leur inquiétude face à une mixité sociale dégradée, et malmenée un peu plus par l'assouplissement de la carte scolaire.

En animant de très nombreux débats, le SNES a favorisé la réflexion et l'échange sur les questions « collège », il a permis aussi de montrer une autre fonction du syndicalisme : susciter la réflexion collective, penser les missions des personnels et donner du sens au métier.

■ Véronique Ponvert

L'HISTOIRE À BLOIS

LE SNES AUX RENDEZ-VOUS

Présent aux rendez-vous depuis 2004, le SNES fait entendre sa voix en organisant des tables-rondes sur le thème officiel, cette année « les Européens », mais sous un angle critique voire décalé, en partenariat avec les Cahiers d'Histoire : « Européens et Américains en 1968. Unité et diversité du mouvement social ».

Les interventions de différents chercheurs et universitaires ont permis d'aborder ce sujet dans une perspective comparative, car 1968 marque un moment fort du mouvement social européen et américain. Les Européens se sont-ils reconnus dans un mouvement commun ? Quels sont les liens et les similitudes avec les événements de la même époque aux États-Unis ? Pour le groupe Histoire-Géographie du SNES, c'est aussi l'occasion d'organiser un stage syndical qui a réuni, cette année, une quarantaine de collègues venus de toute la France, pen-

dant deux jours et demi. Outre la présentation d'un travail en cours mené par deux collègues sur le traitement de la construction européenne

dans les manuels scolaires, ce stage a favorisé des débats fructueux autour de la place de nos disciplines dans l'enseignement actuel, particulièrement dans le cadre du projet de réforme du lycée*. Par ailleurs, les Éditions ADAPT étaient présentes au salon du livre pour proposer notamment les actes du colloque SNES-CVUH de mars 2008 sur l'enseignement des questions socialement vives.

L'an prochain, les Rendez-vous porteront sur « Le corps dans tous ses états ». Le SNES compte apporter sa contribution et, d'ici là, se battre pour l'avenir de la profession.

■ Le groupe histoire-géographie



* Voir le compte-rendu sur <http://www.snes.edu/spip.php?article15848>.

Élections dans la fonction publique territoriale

Plus d'un million huit cent mille agents sont appelés aux urnes pour élire leurs représentants dans les CAP, CTP et CHS. Parmi eux, les TOS personnels ouvriers et techniques des lycées et collèges transférés aux conseils régionaux et généraux. Les syndicats de la FSU (UNATOS, SNU-CLIAS, SNETAP) présentent des listes dans les conseils régionaux et la plupart des conseils généraux. Les TOS des lycées votent pour les instances des conseils régionaux, ceux des collèges pour celles des conseils généraux. Leurs revendications sont les nôtres, défense des services publics, retraites, pouvoir d'achat, etc. Échéance pour la représentativité de la FSU ! Contactez les TOS de votre établissement et invitez-les à voter pour les syndicats de la FSU. **Scrutin à l'urne le 6 novembre**, mais dans la plupart des cas, vote par correspondance obligatoire (ouvert le lundi 27 octobre). Un tract national est disponible sur le site de la FSU http://www.fsu.fr/IMG/pdf/doc_diff_081002_RV_territoriale.pdf.

Philosophie

Une journée de réflexion et de débats pour « Repenser la place et le rôle des humanités dans le système éducatif », à l'initiative du groupe philo du SNES. Deux questions, deux tables rondes :
 • « Quelles humanités pour quelle société ? »
 • « Quel enseignement des humanités pour quel lycée ? ». **Jeudi 13 novembre 2008, 9h30-17 heures, École Normale Supérieure, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.**



21, 22 et 23 novembre



Jean Reynaud

Jean avait eu 76 ans en juillet dernier. Ancien élève de l'ENSET, agrégé de sciences physiques, il fit l'essentiel de sa carrière en classe préparatoire à Marseille. Militant communiste, il s'engagea surtout dans le syndicalisme au SNET et à la FEN, pour y faire prévaloir l'orientation du courant qui allait s'appeler Unité et Action. Jeune secrétaire de la section départementale de la FEN des Bouches-du-Rhône, qui avait donné son nom à l'orientation défendue par les ex-cégétistes, il conduisit victorieusement la liste U et A aux premières élections à la CA du S3 d'Aix-Marseille du nouveau SNES, au début de l'année 1967, faisant ainsi basculer la majorité, comme cela allait se répéter quelques mois après au niveau national. Jean fut donc élu secrétaire d'un des plus importants S3 ; il allait le demeurer pendant un quart de siècle, jusqu'à sa retraite. Il assumait en même temps la lourde charge de trésorier national du syndicat à partir de 1980, réorganisant les finances, soutenant les débuts de l'informatisation, aidant les S3 à acquérir des locaux. Devenu retraité, il fut le responsable national de la catégorie, tout en écrivant des livres d'histoire notamment consacrés au Royans où se déroulèrent ses obsèques. Jean était une figure du syndicalisme enseignant ; il aurait aimé qu'on associe à son souvenir celui de son épouse, une militante comme lui.

Alain Dalançon, Président de l'IRHSES

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

(06) La Gaude, mer et mont., T1, 4 pers., 280 €. Tél. 06 84 60 64 46.

(74) Les Carroz, loue appt 4 pers., ttes saisons. Tél. 06 84 75 92 04.

Val d'Isère, 4/5 pers., 34 m², balc., prix avantageux. Tél. 04 73 35 93 61.

Stud., 4 p. Serre-Chev., 300-350 €/sem. Noël/fév. Tél. 01 45 47 88 29.

Portugal Ericeira, bord mer, cote Lisbonne, loue maison, port typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeirafd@hotmail.com

Danemark, près des plages, loue confortable chalet sur La Riviera Danoise. Tél. 05 53 49 39 58, ericeirafd@hotmail.com

Venise et Toscane, part. loue appts tt cft. Tél. 04 73 33 55 95.

(73) loue F2, 4 p., 1 000 m alt., 20 km Menuires, 390 €/sem. Tél. 04 79 38 20 20, drenaugd@hotmail.com

(92) Châtillon, appt à louer, gd séj., 2 chbres, cuis., s. de b., w.c., park., cave, 850 € + 100 ch. Tél. 01 47 02 45 00.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt cft, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27, situp@worldonline.fr

Ile de Ré, maison 4-6 personnes, ttes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

(06) Nice centre, 10 mn à pied, bord de mer, loue pour vacances, gd F1, poss. 4 couchages, tt équipé, gd cft, s.d.b. Tél. 06 25 59 14 73.

(73) Les Saisies, duplex, 4/6 pers., sud, cft, vue. Tél. 04 79 37 45 91.

(75019) Studio meublé, prox. parc, vue Sacré Cœur, 610 €/mois, libre 1^{er} oct. Tél. 01 42 02 16 57.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, meublé entier, neuf, cuis. tt eq. Au centre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 60 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

Vds tours résid. senior, gd stud., cft, calme, parc. 35 000 €. Tél. 02 47 28 66 03.

(14) Ouistreham, 900 m plage, mais. pêcheur pierre, 5 p., cuisine US, cheminée, jardin 115 m², buanderie, t.b.e.g., 185 000 €. Tél. 06 30 48 12 57.

(77) Marne-la-Vallée /Bussy-St-Georges. Maison 6 pces, 4 chbres, 110 m² habitables, 250 m² terrain. 370 000 €, à déb. Tél. 06 29 25 49 20, Alice.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, prix importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

Correspondance scolaire
Espagne: Professeur de français au lycée IESO Rio Cabriel à Albacete, recherche des correspondants pour ses élèves de 11 à 15 ans (courriels ou correspondance postale), éventuellement dans la perspective d'un échange de visites de classes.

Échanges de logements
Autriche: Notre collègue, professeure dans un lycée de Vienne, échangerait son appartement, calme, lumineux, en plein centre de la capitale autrichienne, 5 couchages possibles, contre un appartement (même petit) à Paris, durant les congés scolaires.

Sil vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à: SNES-Echanges -46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES-Echanges sur notre site: www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton



Notre collaborateur Daniel Maunoury présente une exposition de ses photos sur les luttes des années 2007-2008 au Magic Cinéma de Bobigny (à la sortie du métro Bobigny Pablo-Picasso, ligne 5). Entrée libre, tous les jours de 14 heures à minuit, jusqu'à la fin décembre (sauf les 30/10, et 1 et 2/11).



L'enseignement des questions socialement vives en histoire et géographie

Actes du colloque organisé par le SNES et le CVUH en mars 2008

Comment enseigner les sujets brûlants comme la Shoah, la Résistance, l'immigration, la colonisation, le conflit israëlo-palestinien... ?

C'est dans un contexte d'injonctions politiques toujours plus fortes vis-à-vis de l'histoire et de la géographie, qu'est née l'idée d'un partenariat entre des historiens engagés au Comité de Vigilance face aux Usages publics de l'Histoire et des enseignants syndicalistes (SNES-FSU).

Cet ouvrage rassemble la plupart des contributions des universitaires et des chercheurs qui ont participé aux deux journées de ce colloque organisé à Paris en mars 2008.

• ADAPT Éditions, octobre 2008, 16 €.

L'évolution, théorie scientifique, et son enseignement (cédérom)

SNES, observatoire des contenus et pratiques. Actes du stage de mars 2006 et du colloque d'octobre 2007.

• Coédition ADAPT-SNES, septembre 2008, 9,50 €.

À paraître en co-édition avec L'Entretemps

La scénographie -

Guy-Claude François à l'œuvre

• Luc Boucris

En ces temps de réforme un ouvrage indispensable à notre fonction d'enseignants.

Petite histoire des collèges et des lycées

Pour prendre du recul face à la réalité de l'enseignement secondaire dont nous sommes les acteurs principaux, voici un éclairage historique qui nous permet d'en percevoir les grandes évolutions récentes et plus anciennes et de mieux saisir les enjeux d'aujourd'hui. En tant qu'ancien responsable du SNES sous sept ministres de l'Éducation nationale, Denis Paget fait une synthèse originale des recherches en histoire de l'éducation à laquelle il ajoute son point de vue de syndicaliste et de pédagogue. Où l'on voit que l'enseignement secondaire n'a jamais cessé de se transformer ni d'être au coeur de débats tantôt fondateurs tantôt biaisés...

L'auteur : longtemps chargé de la responsabilité des programmes et des questions pédagogiques au sein du SNES, Denis Paget a également animé un séminaire sur la culture scolaire au sein de l'Institut de recherche de la FSU dont les résultats ont été publiés dans le livre Aventure commune et savoirs partagés (Syllepse/Nouveaux Regards, 2006).

• Denis Paget, coédition Institut de Recherche de la FSU / éd. du Temps, avec la participation d'ADAPT-SNES, 160 p., 14 €, mars 2008.

Dans la collection Inflexions co-édition ADAPT-Vuibert.

DERNIER PARU Inventer la préhistoire

Les débuts de l'archéologie préhistorique en France

Dès le début du XIX^e les savants pressentent que l'homme existait en un temps lointain et partent en quête de ses origines malgré les croyances établies. C'est après 1859 (L'origine des espèces de Darwin) que l'archéologie se développe et vient alimenter le débat sur l'évolution de l'homme. Ce livre retrace les découvertes, les errements et les combats de la préhistoire au XIX^e qui s'élabore scientifiquement et provoque la curiosité d'un large public.

• Nathalie Richard, coédition ADAPT-Vuibert, juillet 2008, 25 euros franco de port.

N'oubliez pas que tout notre catalogue est consultable en ligne sur www.adapt.snes.edu

BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité

AVEC LE SERVICE VIRGILE,
UNE VOITURE VOLÉE NE LE RESTE
JAMAIS TRÈS LONGTEMPS



GÉOLOCALISATION DES VOITURES VOLÉES

- À la MAIF, avec le nouveau service Virgile, système d'assistance embarqué, vous pouvez mettre votre véhicule sous surveillance. Il permet de détecter le vol et de localiser votre véhicule pour que vous puissiez le récupérer au plus vite (sous réserve de couverture GSM). Virgile comporte 5 services d'assistance complémentaires, dont l'appel automatique des secours en cas d'accident. C'est sans doute pour cela que la MAIF est n°1 de la relation client dans le secteur assurance depuis 5 ans.*

Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL



* Étude BearingPoint TNS Sofres réalisée en avril 2008 auprès de 4 000 clients et usagers de plus de 100 entreprises et organisations, représentatifs de la population française.

Triangle
Séjours scolaires et linguistiques à la carte.

05 65 77 16 31
www.triangle-venezies.com



L'Université Syndicaliste n° 673 du 25 octobre 2008, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. Directeur de la publication : Serge Chatelain (serge.chatelain@snes.edu). Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr. Publicité : CRIF (p. 2) ; Triangle (p. 8) ; MAIF (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77). Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0108 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Joint à ce numéro : des suppléments 4 pages MGI, FCA, SVT, LV. Dans les établissements un dépliant système éducatif, un 4 pages TZR.